

PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/09

Le mardi 02 juin 2009, à 20H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves GUERIN, le maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Jacky BOUTFOL, Mireille GARNIER, Valérie HERVET, Françoise GASNIER, Yves GUERIN, Catherine SICARD, Anne-Marie VILLEDIEU.

Étaient absents : Jean MOUSNIER (donnant pouvoir à Anne-Marie VILLEDIEU), Denis GANNE, Nicolas GUERRIER (donnant pouvoir à Jacky BOUTFOL), Sébastien TRÉCUL( excusé).

Valérie HERVET est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 27/05/09

**Ordre du jour**

**1. Approbation du procès verbal du 30/04/09, à l'unanimité,**

**2. Délégation de service public pour la distribution de l'eau : choix du délégataire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;

Vu le rapport de la Commission d'ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse de celles-ci ;

Vu le rapport du Maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

Les membres du Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, décident par délibération :

La procédure suivie a conduit successivement :

- à une insertion dans deux publications conformément au CGCT ;
- à l'ouverture des plis le 19 décembre 2008 par la Commission d'Ouvertures des Plis ;
- au choix, dans un premier temps, de 5 sociétés candidates puis à l'enregistrement de 2 propositions ;
- à la décision, prise sur proposition de la Commission d'Ouvertures des Plis, de poursuivre la discussion avec la société Lyonnaise des Eaux ;

Chaque Conseiller Municipal a reçu un rapport analysant les offres des deux sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société **Lyonnaise des Eaux** pour un contrat de 175 mois, (du 7 juin 2009 ) ainsi que les projets de convention de délégation de service public de distribution d'eau potable et celle d'achat d'eau à la commune de Thiron gardais ;

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité:

- d'approuver le contrat de délégation de service public de l'eau potable avec la société **Lyonnaise des Eaux** du 7 juin 2009 au 31 décembre 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes ;
- de déléguer à Monsieur le Maire la fixation, par un règlement de service, des relations précises entre la Commune, la société **Lyonnaise des Eaux** et les usagers.

**3. Convention d'achat d'eau tripartite,**

Le Maire présente le projet de convention tripartite d'achat d'eau entre la commune de La Croix du Perche, la commune de Thiron-Gardais et de leurs délégataires de service Public d'eau potable.

Suite au choix du conseil municipal de La Croix du Perche par délibération du 02/06/09 de la Lyonnaise des Eaux comme délégataire,

Vu que la production d'eau est assurée par la commune de Thiron-Gardais, affermée à la Lyonnaise des Eaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention tripartite d'achat d'eau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

#### 4. Décision modificative budgétaire n°1,

Suite à la demande la Trésorerie d'une réduction de titre sur l'exercice 2008, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Ligne	Sens	Imputation	Libellé	Montant
1	D	022	Dépenses imprévues	- 3190 €
2	D	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3190 €

#### 5. Élections européennes du 07/06/2009: Tour de garde,

<i>Horaire</i>	<i>Nom</i>
8H-10H30	<i>Catherine SICARD Valérie HERVET (S) J-Pierre GUERRIER</i>
10H30-13H	<i>Huguette CARRÉ Jean MOUSNIER Nicolas GUERRIER(S)</i>
13H-15H30	<i>Sébastien TRÉCUL(S) Mireille GARNIER A.Marie VILLEDIEU</i>
15H30-18H	<i>Jacky BOUTFOL Yves GUERIN Denis GANNE</i>

*Président : Yves GUERIN*

*Suppléant : Personne désignée par (S)*

#### 6. Préparation du 14 juillet,

Banquet républicain à 12h à la Mairie ; prix du repas 29€ par personne, inscription en Mairie,  
Animation –jeux organisés par l'association les Amis des Écoles, à partir de 16h sur la Place,  
Retraite aux flambeaux,  
Feu d'artifice.

#### 7. Divers :

- Courrier à adresser aux propriétaires de chien dangereux classé en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, rappelant la législation,
- Brocante le 20/09/09 organisée par l'association les Amis des Écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.